



Réservation véhicule en concession par mail, rétractation?

Par **Paul62**, le **08/09/2013** à **10:57**

Bonsoir tout le monde,

Je suis allé en concession auto la semaine dernière et j'ai repéré un véhicule. Après discussion dans la semaine j'ai envoyé un mail pour "réserver" le véhicule. Je n'ai signé ni bon de commande ni versé d'acompte. L'opération comprenait éventuellement la reprise de la voiture que l'on change. J'ai appelé le vendeur ce matin qui reste inflexible sur les conditions tarifaires.

Suis-je engagé avec la concession pour l'achat du véhicule avec le mail?

.

Voilà le mail envoyé

Bonjour,

Suite à notre conversation je vous confirme la réservation de la 208 allure 1.4 hdi 68 du 30/08/2012 immatriculée, sous réserve que l'essai du véhicule soit concluant. L'opération comprend l'éventuelle reprise de la Volkswagen polo pour 3700€ avec une soulte à régler de 11000€ clés en main, un GPS et un plein d'essence.

Le vendeur me faisait un effort sur la reprise mais m'a dit que je pouvais essayer de vendre la voiture moi-même. Aujourd'hui que j'ai des acheteurs potentiels dessus je l'appelle pour lui demander de transférer cette remise sur le véhicule mais il refuse prétextant que je fais une plus-value en revendant moi-même la voiture.

Merci d'avance.

Cordialement.

Par **janus2fr**, le **08/09/2013** à **15:41**

[citation]Aujourd'hui que j'ai des acheteurs potentiels dessus je l'appelle pour lui demander de transférer cette remise sur le véhicule mais il refuse prétextant que je fais une plus-value en revendant moi-même la voiture. [/citation]

Bonjour,

Ceci n'est pas très clair.

Si la vente était prévue à 11000€ et une reprise de votre véhicule de 3700€, c'est donc que le véhicule à vendre est à 14700€. Donc si vous vendez votre véhicule directement, il n'y a plus de reprise et vous achetez le nouveau véhicule à 14700€. Où est le problème ?